



Le principe de coopération loyale en droit de l'Union européenne

Actualité législative publié le **17/12/2025**, vu **152 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Par Maxime Bizeau, Avocat de formation, diplômé de l'école d'avocats du Barreau de Paris

Le principe de coopération loyale : définition

Le principe de coopération loyale figure dans les traités puisqu'il est énoncé à l'article 4 § 3 du traité sur l'Union européenne (TUE) :

« En vertu du principe de coopération loyale, l'Union et les États membres se respectent et s'assistent mutuellement dans l'accomplissement des missions découlant des traités. »

SOURCE ET DE PLUS :

<https://fiches-droit.com/principe-de-cooperation-loyale>